



9 ans de luttes auprès des Lycéens et des familles sans-papiers

www.educationsansfrontieres.org

Illustration : Paul Gendrot

La loi doit changer... et régulariser !

Combien de chaises vides en cette rentrée scolaire ? Alors que le RESF a soufflé sa neuvième bougie -9 ans déjà que l'appel a été lancé le 26 juin 2004 !- les motifs de se mobiliser demeurent.

→ Expulsé la veille de la certification

Cheick Kouyate est arrivé en France mineur. Elève en 1^{ère} Bac Pro Compta à la cité scolaire Armorin de Crest (26), il passe en Terminale. Alors qu'il revient de son stage en entreprise, il est arrêté dans le train le 10 juin, veille de son examen de certification intermédiaire. Placé le soir même en rétention, il est expulsé au Mali le samedi 15 juin. Cette expulsion express visait sûrement à prendre de court toute mobilisation.

→ Des enfants en rétention, puis expulsés

La famille Mejidov a fui la Tchétchénie que, seuls, Poutine et Depardieu tiennent pour un paradis démocratique. Les parents et les enfants, Riyad (3 ans et demi) et Ramyi (2 ans et demi), ont rejoint à Nantes des proches qui avaient eux-mêmes obtenu le statut de réfugié. L'aîné est scolarisé en maternelle. Mais en application de la convention Dublin II, la France refuse d'examiner leur demande d'asile, au motif qu'on doit s'adresser au premier pays européen qu'on a traversé, en l'occurrence la Pologne, laquelle rejette presque systématiquement.

Le 20 février 2012, le candidat Hollande écrivait : *"Je prends un engagement : celui de refuser la rétention des enfants. [...] L'intérêt supérieur de l'enfant doit primer"*. Encore une promesse non tenue ! La circulaire Valls du 6 juillet 2012, qui recommande l'assignation à résidence plutôt que l'enfermement des enfants en rétention, prévoit de faire exception pour les familles qui refuseraient l'expulsion. C'est un peu comme si, en 1981, on avait aboli la peine de mort sauf pour ceux qui refusent de s'y soumettre. Le 21 juillet, la police s'empare de la famille à 7 h et la place au centre de rétention de Rennes. Le 29, les Mejidov sont expulsés vers Varsovie.



Les enfants Mejidov et leur mère au CRA de Rennes

→ Le courage de la rupture

On a dit le délit de solidarité aboli en 2012. Or, ce 27 août, un militant associatif est convoqué par le tribunal correctionnel du Havre pour avoir signé, évidemment sans contrepartie, un certificat d'hébergement pour une étrangère gravement malade. De manière générale, c'est la continuité et non la rupture avec les années Sarkozy qui se manifeste. La loi et les pratiques n'ont pas changé. Et la réforme du CESEDA qui s'annonce pour 2014 risque fort de ne pas marquer plus de rupture avec le passé que les pratiques actuelles. Cette continuité encourage toutes les surenchères racistes à droite : l'ancien ministre UMP Estrosi promet de *"mater"* les Gens du Voyage, le député-maire de Cholet déclare : *"Hitler n'en a peut-être pas tué assez"*.

→ La résistance

Si les lycéens expulsés restent peu nombreux, on le doit aux mobilisations de leurs camarades, avec l'appui appréciable des parrainages. Ainsi, 60 lycéens sans-papiers ont été parrainés le 24 juin 2013 au Conseil régional d'Ile de France par 50 élus des groupes de gauche. Présidée par Henriette Zoughebi, vice-présidente en charge des lycées, la cérémonie était animée



Mme Zoughebi entourée des personnalités au parrainage du CR Ile-de-France. Debout, Armelle Gardien (RESF)

J-Claude Saget

par Lilian Thuram, président de la Fondation contre le racisme, la réalisatrice Mona Achache, la comédienne et réalisatrice Josiane Balasko, l'écrivaine Agnès Desarthe et le médecin urgentiste Patrick Pelloux.

Que des élus et des personnalités reconnues manifestent solidarité et encouragements aux jeunes sans-papiers au sein de l'institution, est un geste fort qui a déplu au ministre de l'Intérieur. Le RESF voit dans ce geste *"le reflet de l'évolution en profondeur de la société française qui [...] se sait métissée et l'assume, voire le revendique, quoi que prétendent l'extrême-droite et ses plagiaires de la droite décomplexée. Il ne reste plus aux autorités et au gouvernement en place qu'à trouver les moyens de la reconnaître et de le faire entrer dans les textes légaux"*.

Bref, le courage de la rupture !

Pablo Krasnopolsky